

# Populations légales 2015

## Commune d'Athée-sur-Cher (37008)

**Le décret n° 2018-333 du 3 mai 2018 modifie le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017.** Les populations légales d'une commune de Nouvelle-Aquitaine et de soixante-sept communes de Bretagne ont été modifiées par ce nouveau décret. Ces corrections impactent également les circonscriptions administratives englobant ces soixante-huit communes.

Par ailleurs les populations de quarante-trois communes déléguées ou associées à des communes de 10 000 habitants ou plus ont également été modifiées.



**Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elles sont authentifiées par le décret N°2017-1873 du 29 décembre 2017.** Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

### POPLEG T1 - Populations légales

	2010	2015
Population municipale	2 501	2 674
Population comptée à part	31	37
Population totale	2 532	2 711

Sources : Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017 - Recensement de la population 2010 en géographie au 01/01/2012

## Sources

**Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le **décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.**

Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2010 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans leurs limites territoriales à cette date.

**Le décret n° 2018-333 du 3 mai 2018 modifie le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017.** Les populations légales d'une commune de Nouvelle-Aquitaine et de soixante-sept communes de Bretagne ont été modifiées par ce nouveau décret. Ces corrections impactent également les circonscriptions administratives englobant ces soixante-huit communes.

Par ailleurs les populations de quarante-trois communes déléguées ou associées à des communes de 10 000 habitants ou plus ont également été modifiées.

Ce **document** détaille ces modifications de population.

## Définitions

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

## Remarque

Les populations légales millésimées 2015 sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2013 à 2017 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période.

## Documentation complémentaire

- › [Comprendre la population légale de votre commune \(pdf\)](#)
- › [Décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon \(pdf\)](#)
- › [Décret n° 2018-333 du 3 mai 2018 modifiant le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon \(pdf\)](#)
- › [Avertissement du 3 mai 2018 sur les modifications de population \(pdf\)](#)

## Pour en savoir plus

---

- › [Données sur le même territoire](#)
- › [Les mêmes résultats pour un autre territoire](#)